

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

BNP PARIBAS GLOBAL EMERGING BOND 2024 (FR0013082674)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : De classification Obligations et autres titres de créance internationaux, le FCP a pour objectif de bénéficier des opportunités des obligations de qualité («investment grade») et à haut rendement considérés comme des titres à caractère spéculatifs («high yield»), sur toutes les zones géographiques, et notamment de pays émergents (jusqu'à 100% de l'actif net). L'objectif de performance nette annualisée incluant une couverture en euros, est fondé sur les hypothèses de marché retenues par la société de gestion et ne constitue pas une garantie de rendement. Ces hypothèses de marché comprennent un risque de défaut ou de dégradation de la notation d'un des émetteurs présents en portefeuille ou de hausse des taux. Si ces risques se matérialisaient de manière plus importante que prévue dans les hypothèses de la société de gestion, l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint.

Cet objectif consiste à cibler un rendement net annualisé de 0,5% sur la durée prévue de portage des obligations, soit 8 ans à échéance au 16 décembre 2024.

Caractéristiques essentielles du FCP :

Le FCP sera géré selon un processus d'investissement approfondi axé sur la recherche interne de la société de gestion. Les décisions du gérant portent sur le positionnement de la courbe des taux, la sélection d'émetteurs au sein des secteurs, des pays (notamment émergents jusqu'à 100% de l'actif net) et le choix des maturités des titres du FCP. La stratégie d'investissement du FCP reposera à compter du 22 avril 2016 principalement sur une gestion de type « portage » (achat des titres pour les détenir en portefeuille jusqu'à leur maturité). Nonobstant, le gérant se laisse la liberté de gérer activement le portefeuille par la vente d'un titre, l'achat d'un nouveau titre ou la couverture d'un risque. Le taux de rotation du FCP sera en conséquence faible. Les titres composant le portefeuille auront une maturité inférieure ou égale au 16 décembre 2024.

Durant sa période de commercialisation, à savoir entre sa date de création et le 22 avril 2016, le FCP sera géré sans frais de manière monétaire. Postérieurement au 16 décembre 2024, si les conditions de marché le permettent et après agrément de l'Autorité des marchés financiers, la stratégie d'investissement du FCP sera reconduite pour une nouvelle durée de portage.

Dans le cas contraire, le FCP sera dissous ou fusionné dans un autre OPCVM, après agrément de l'Autorité des marchés financiers.

- A compter du 25 avril 2016, le FCP sera exposé à hauteur de 100% maximum de l'actif net en obligations d'Etats et d'entreprises privées sur toutes les zones géographiques, et notamment de pays émergents (jusqu'à 100% de l'actif net). A compter du 15 mai 2024 jusqu'au 15 novembre 2024 inclus, le gérant pourra être investi jusqu'à 75% de son actif net en instruments du marché monétaire directement ou via des OPCVM, FIA ou fonds d'investissement.

A compter du 16 septembre 2024 jusqu'au 16 décembre 2024 le gérant pourra être investi jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire directement ou via des OPCVM, FIA ou fonds d'investissement.

Tout en respectant les contraintes géographiques et de devises énoncées ci-dessus : le FCP peut être investi pour 30% minimum de son actif net, en obligations de catégorie « Investment Grade » et/ou en instruments du marché monétaire et à hauteur de 70% maximum de son actif net en obligations de catégorie «High Yield» (titres à caractère spéculatifs).

Ces titres devront, à l'achat, avoir obtenu par agence, la note minimale de B (Standard & Poor's), la note minimale de B2 (Moody's), la note minimale B (Fitch) ou bénéficier d'une notation interne équivalente. En cas de dégradation des titres en portefeuille en dessous de cette notation minimale, la société de gestion aura la possibilité de conserver ces titres jusqu'à leur échéance. En cas d'anticipation d'un éventuel risque de défaut, la société de gestion se réserve la possibilité de liquider sa position et de la réinvestir.

Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit. Les notations mentionnées ci-après, ne sont pas utilisées de manière exclusive ou systématique mais participent à l'évaluation globale de la qualité de crédit sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres.

La notation moyenne du portefeuille sera au minimum de BB- (Standard & Poor's) ou Ba3 (Moody's) ou BB- (Fitch) à la constitution du portefeuille ou d'une notation équivalente selon la société de gestion.

Le gérant peut utiliser des instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré français et/ou étrangers pour exposer le portefeuille aux risques de taux et de crédit et/ou couvrir le portefeuille contre le risque de taux, de crédit et de change.

Fermeture des souscriptions : Suspension définitive des souscriptions à compter du 22 avril 2016 à 14 heures.

Les demandes de rachats sont centralisées auprès de BNP Paribas Securities Services au plus tard à 14 heures la veille de la date de la valeur liquidative. Les cours de clôture utilisés seront ceux de la date de la valeur liquidative.

Affectation des sommes distribuables et plus-values nettes réalisées: capitalisation et/ou distribution.

Autres informations : Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP. Période de commercialisation : du 15 février 2016 au 22 avril 2016. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant le 16 décembre 2024.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

• Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.

• La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

• La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

• L'investissement dans des instruments de type obligation ayant une durée résiduelle moyenne, ainsi que la possibilité d'investir dans des titres spéculatifs avec des émetteurs pouvant provenir de pays émergents, justifient la catégorie de risque.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

• **Risque de crédit:** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.

• **Risque lié aux instruments dérivés:** l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.

• **Risque de liquidité:** Ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.



Frais

Les frais et commissions que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	2% du 7 juillet 2019 au 31 décembre 2021 / 1,5% du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 / 1% du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 / 0,5% du 1er janvier 2024 au 16 décembre 2024
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	1,05% (*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des frais d'entrée et de sortie auprès de leur conseiller ou de leur distributeur.

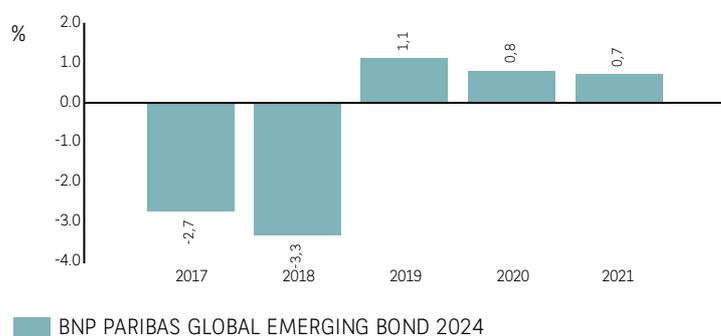
(*) Le pourcentage des frais courants se base sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Celui-ci n'inclut pas :

- Les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez consulter la section « Frais et commissions » du prospectus du FCP, disponible en ligne à l'adresse <http://www.bnpparibas-am.com>.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures.
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion.
- Le FCP a été créé le 12 février 2016;
- Les performances passées ont été calculées en devise EUR.
- Depuis le 7 juin 2019, le FCP a changé d'objectif de gestion et de stratégie d'investissement. Par conséquent, les performances affichées avant cette date ne sont plus d'actualité.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES.
- Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques du FCP, rédigés en français, sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à l'adresse suivante : <http://www.bnpparibas-am.com>.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values ou les revenus provenant de la détention de parts de ce FCP peuvent être imposables. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal pour plus d'informations.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles en ligne sur <https://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou, sur demande écrite auprès de la société de gestion.

Le FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2022.